

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° d'ordre : DEL 2026-071

Objet de la délibération :
**Cession du terrain cadastré ZN
332 situé chemin des Vignes**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de la convocation :
11/09/2026

Date de publication en ligne :
22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, Christophe DUPONT.

Absents excusés : CHALARD Clarisse, qui donne pouvoir à ALLEAUME Laurent, ADDA Kamel-Rodrigue qui donne pouvoir à LAME Gaëlle, BIAT Yannick (arrivé à 20h50)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : ALLEAUME Laurent

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 10/09/2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 03/09/2026,

Considérant la proposition financière d'acquisition pour la somme de 288 420€ présentée le 28/07/2026 par Monsieur Pierre CATINOT, directeur de la société ALTITOP,

Considérant l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de Versailles du 12/02/2026 pour une valeur vénale de 301 500€, valable 1 an,

ENTENDU l'exposé de M. Thierry GUEFFIER, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la cession de la parcelle ZN332 d'une superficie 6030m² pour une valeur de 288 420 € HT à Monsieur Pierre CATINOT, directeur de la société ALTITOP,

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître POIX, notaire à Gallardon, tous les frais seront pris en charge par l'acquéreur,

CHARGE le Maire ou son représentant de prendre tout acte et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Laurent ALLEAUME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.